

le monde des artisans

septembre-octobre 2018 • 1,50 €

Bimestriel #126

Retrouvez dans ce numéro toute l'information de votre CMA

// MOSELLE

GRAND EST



06 ACTUALITÉS
Pensez à vous protéger !

18 CAMPUS DES MÉTIERS
Nouveau Pôle
d'excellence alimentaire

PROJET GRAND EST

RÉGIONALISER POUR PLUS DE PROXIMITÉ

P. 04



Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat

MOSELLE

PACTE **ARTISAN**

PARCE QU'ON CROIT
EN L'AVENIR
DE L'ARTISANAT
ON VOUS PRÊTE À

0%*



© TKPIX-ANTOINE NEWEL

CONTINUER À GRANDIR

Après un été ressourçant, l'automne marque une période où nous repartons avec le cœur à l'ouvrage et une belle motivation pour conduire des projets. C'est dans cet état d'esprit que j'ai aujourd'hui le plaisir de vous présenter votre nouveau magazine *Le Monde des Artisans* qui succède à *Hommes & Métiers*. Fruit de la collaboration des dix CMA de la Région Grand Est, cette nouvelle formule se veut encore plus pratique et adaptée à vos attentes. Vous y trouverez toutes les informations sur le secteur artisanal départemental, régional et national, de même que de nombreux conseils et idées pour accompagner le développement de votre entreprise. Même si l'action au service des artisans de la Moselle reste notre priorité, il nous appartient de faire vivre le fait régional qui nous donnera incontestablement plus de poids sur la scène nationale. Le lancement de ce nouveau magazine en est une étape. D'autres suivront comme le déploiement d'une offre de services repensée qui vous sera bientôt présentée et qui animera cette fin d'année 2018. En Moselle, la CMA 57 est au plus près des chefs d'entreprise avec de nombreux rendez-vous, un catalogue formation plus complet, etc. Pour vous tenir informé sur toutes ces initiatives, je vous invite à parcourir les pages départementales de votre 1^{er} numéro du *Monde des Artisans*, mais aussi à prendre contact avec un conseiller de notre compagnie pour étudier la façon par laquelle nous pourrions vous être encore plus utiles. C'est notre raison d'être.

Liliane Lind

Présidente de la CMA 57

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ? WWW.CMA-MOSELLE.FR



@CMA57OFFICIEL



@MONDEDARTISANS



SERVICECLIENT@CMA-MOSELLE.FR



ACTUALITÉS 04

Alerte entreprises,
pensez à vous protéger
Catalogue formation 2019
Agenda de la Présidente
Alicce soutient les artisans
Petites annonces

ACTUALITÉS RÉGIONALES 14

PASS Artisan : une situation,
une solution
Expérimentation d'un e-CFA
dans le Grand Est

PRATIQUE 18

Ouverture du Pôle d'excellence
alimentaire à Metz

14 ACTUALITÉS GRAND EST PASS Artisan

Calculez la valeur locative
d'un local professionnel
Apprentissage : la réforme
de la rentrée
Créez votre visite virtuelle

REGARDS 26

Il transforme l'eau en pierre
Collaborer pour se transcender
Stéphane Bern :
« Les artisans ont de l'or
entre les mains »

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 19 pour les abonnés de la Moselle.

Le Monde des Artisans n° 126 - septembre/octobre 2018 – Édition de la Moselle – Président du comité de rédaction des pages locales: Liliane Lind – rédacteur en chef: Laurent Federspiel – Éditeur délégué: Stéphane Schmitt – Rédaction: ATC, port.: 06 65 62 28 85, e-mail: lemondedesartisans@groupe-atc.com – Ont collaboré à ce numéro: Marjolaine Biagi, Julie Clessienne, Sophie de Courtivron, Christelle Fénéon, Isabelle Flayoux, Guillaume Geneste, Samira Hamiche, Mélanie Kochert, Samorya Wilson – Secrétariat de rédaction: Pixel Image – Publicité: ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris – Thierry Jonquière, Tél. 06 22 69 30 22, fax 05 61 59 40 07, e-mail: thierry.jonquieres@wanadoo.fr, et Cédric Jonquière, Tél. 06 10 34 81 33, fax 05 61 59 40 07, e-mail: cedric.jonquieres@orange.fr – Photographies: Pixel Image, crédits photos pages départementales: cma 57 sauf mention contraire – En couverture: les président(e)s des CMA du Grand Est co-construisent un nouveau projet régional, © crédit photo: Luc Bertau – Promotion diffusion: Shirley Elter, Tél.: 03 87 69 18 18. Tarif d'abonnement 1 an, France: 9 euros. Tarif au numéro: 1,50 euro. À l'étranger: nous consulter – Conception éditoriale et graphique: TEMA | presse – Tél. 03 87 69 18 01 – Fabrication: Pixel image (L. Marlin, M. Prochownik, J.-M. Tappert, Tél. 03 87 69 18 18) – Éditeur: ATC, 23 rue Dupont des Loges, 57000 METZ, Tél. 03 87 69 18 18, fax 03 87 69 18 14 – Directeur de la publication: François Grandidier – N° commission paritaire: 0321 T 86957 – ISSN: 1271-3074 – Dépôt légal: septembre 2018 – Impression: Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes – 88000 Épinal.



« Nous sommes des accompagnateurs d'entreprises.
Notre rôle est de développer toute l'ingénierie
nécessaire pour satisfaire les besoins des artisans,
en leur proposant une offre de services moderne
et de qualité, où qu'ils se trouvent.
Nous construirons cette chambre de région de
manière collégiale, avec un maître mot : la proximité. »



101 388

C'est le nombre d'entreprises artisanales dans le Grand Est. Le réseau des CMA s'était engagé à atteindre les 100 000 entreprises en 2021. L'objectif est donc atteint et dépassé, avec trois années d'avance.

9293

C'est le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage signés sur l'année scolaire 2017-2018. Un chiffre très encourageant, qui démontre que le Grand Est est une véritable terre d'apprentissage.

Régionaliser pour plus de proximité...

Le jeudi 28 juin, l'assemblée générale de la CRMA Grand Est a voté à une large majorité le principe de la création d'une chambre de métiers et de l'artisanat de région. Une évolution qui va se construire sur la mutualisation des stratégies, des actions et des moyens. La chambre régionale se placera ainsi comme l'institution représentante des 101 388 entreprises artisanales du Grand Est. Chaque territoire pourra compter sur une chambre départementale, qui assurera un service et un accompagnement au plus près des artisans. Pourquoi cette évolution ? Quels atouts et avantages pour les artisans ?

+ D'ÉCONOMIES

La chambre de métiers régionale globalisera les dépenses. Qu'il s'agisse de prestations ou d'équipements de fonctionnement. Cela conduira à des économies d'échelle conséquentes sur le long terme. Les chambres à faibles effectifs pourront ainsi développer des services et des équipements pour les artisans que, seules, elles n'auraient pas pu financer.

+ DE PROXIMITÉ

En mutualisant au niveau régional les fonctions supports, comme l'informatique, la comptabilité, les ressources humaines ou encore le budget, les équipes locales pourront se recentrer sur leurs missions premières : l'accompagnement et le service aux artisans.

+ D'ÉGALITÉ ET D'UNITÉ

Les économies et l'optimisation des moyens générés par la régionalisation permettront de garantir à tous les artisans, quelque soit leur implantation, la même qualité de services.

+ DE FORCE ET D'EFFICACITÉ

« L'union fait la force » est une expression bien connue qui prend tout son sens dans la régionalisation. S'appuyer les uns sur les autres, exploiter les atouts de certaines chambres pour en faire profiter tout le monde, partager les expériences réussies, pour grandir ensemble et offrir le meilleur service aux entreprises.

Ci-contre : Bernard Stalter, président de la Chambre de Métiers d'Alsace et de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Grand Est et Liliane Lind, présidente de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Moselle. Avec toutes les chambres du Grand Est, ils co-construisent un nouveau projet régional.

Pensez à vous protéger !

ALERTE COMMERCES/ENTREPRISES.

Régulièrement la presse locale se fait l'écho d'artisans-commerçants ayant subi des vols ou agressions. L'occasion de revenir sur l'outil « Alertes Commerces/Entreprises » proposé gratuitement par la CMA 57.

Quiconque n'ayant jamais été confronté à un méfait dans le cadre de son activité professionnelle ne peut cerner la pertinence de ce nouveau dispositif de prévention et d'alerte. Pierre, boulanger en Moselle, en a d'ailleurs fait la mauvaise expérience : « *Un matin d'automne, un individu a fait irruption dans notre magasin et a menacé ma vendeuse en lui demandant de lui remettre le contenu de sa caisse. J'étais au laboratoire et je n'ai donc pas pu intervenir. L'agresseur est reparti avec de la petite monnaie et ma salariée s'est trouvée démunie. Nous avons prévenu la Police qui nous a alors indiqué que cette personne n'en n'était pas à son coup d'essai.* » En ayant souscrit au dispositif (gratuit) « Alertes Commerces/Entreprises », notre artisan aurait peut-être été plus vigilant et ainsi pu éviter le traumatisme vécu par son employée. C'est tout l'intérêt de cet outil : rassembler un maximum d'artisans-commerçants qui s'inscrivent en ligne sur une plate-forme, qui sont



alors prévenus par sms si un délit est commis sur leur territoire géographique. Le message rédigé par la Police décrit succinctement les faits ainsi que les renseignements sur le ou les auteurs afin de susciter la vigilance des chefs d'entreprise. Ce réseau fondé sur le principe de solidarité permet aussi de bénéficier d'un autocollant, à apposer sur votre vitrine ou vos locaux, semble-t-il très dissuasif auprès d'éventuels malfrats. La mise en place de cette communauté permet aussi de répondre à de nombreux autres désagréments comme les vols sur les chantiers, l'utilisation de fausse monnaie, les arnaques à l'Urssaf ou liées aux obligations de la loi sur l'accessibilité, etc.

PROTÉGEZ-VOUS en vous inscrivant dès à présent sur <https://cma57.central-sms.com>

SERVICE CLIENTS CMA 57
serviceclient@cma-moselle.fr - 03 87 39 31 00

Initiative

La thématique « Constellations », choisie par la Ville de Metz pour ses festivités d'été, a inspiré la jeune apprentie Alicia Cattai, inscrite au « Campus des Métiers de la Moselle » en BP boulangerie, et actuellement en alternance chez Michel Dudot (Place St Jacques - Metz). Une belle réalisation en pâte morte et pain party afin de se préparer aux phases de sélection du concours des Meilleurs Jeunes Boulangers de France.



LE MOMENT DE SE VENDRE

23^e SALON À L'ENVERS. Le jeudi 18 octobre, à la Salle Jean Burger de Thionville, se tiendra la 23^e édition du Salon à l'envers. Organisé par Entreprendre en Lorraine Nord, cette rencontre est devenue au fil des ans l'un des événements incontournables de la Grande Région. Ce « rendez-vous des affaires sans rendez-vous » permet la mise en relation entre offres et demandes, mais de façon inversée. Un concept original qui séduit au-delà des frontières puisque 2 000 participants sont venus l'an passé à la rencontre des 165 exposants et donneurs d'ordre du Grand-Est, du Luxembourg et de la Belgique, permettant la réalisation de 5 000 contacts d'affaires.

Pour les artisans de la Moselle, ce Salon est une belle opportunité de faire connaître ses produits et savoir-faire auprès d'acheteurs potentiels.

<http://salonalenvers.org>





**RÉSERVEZ
VOTRE
PLACE !**



Catalogue formation 2019

Aujourd'hui plus que jamais il est indispensable que vous pensiez à vous former, et à former vos collaborateurs. L'omniprésence des outils numériques, la suprématie des réseaux sociaux, la nécessaire connaissance de langues étrangères sur notre territoire frontalier de plus en plus ouvert, ne sont que quelques exemples qui doivent vous faire prendre conscience que vous ne pouvez pas continuer à exercer votre activité sans prendre en compte tous ces aspects.

Faire abstraction de ces nouvelles données peut engendrer la perte de votre entreprise, ou tout au moins son déclin, tant l'artisanat ne peut plus se limiter à la maîtrise d'un savoir-faire.

Aussi doué(e) soyez-vous, il est essentiel d'acquérir de nouvelles connaissances, de maîtriser d'autres outils, de mettre en place des stratégies innovantes, de repenser vos techniques de vente, de commercialisation.

Chaque année, la CMA 57 pense donc son « Catalogue formation » en ayant en ligne de mire cet objectif très concret. Des milliers d'artisans et de salariés font ainsi appel à nos formations mises en place sur toute la Moselle tout au long de l'année.

N'ayez pas d'œillères et pensez vous aussi à vous former en 2019 en contactant dès à présent nos conseillers qui pourront étudier avec vous un plan de formation, avec une possible prise en charge financière.

QUI CONTACTER ?

SECTEUR DE METZ

→ Daphné TITOTTO
(Informatique et Langues
Étrangères)
03 87 39 31 27

dtitotto@cma-moselle.fr

→ Valérie SOUR (Management,
Stratégie Commerciale, Pack
Jeune Entreprise, Gestion,
Esthétique)
03 87 39 31 43
vsour@cma-moselle.fr

SECTEUR DE FORBACH

→ Isabelle WENGELER
03 87 87 04 80
iwengeler@cma-moselle.fr

SECTEUR DE THIONVILLE

→ Aurélie MONELLE WEITEN
03 82 59 45 89
aweiten@cma-moselle.fr

SECTEUR DE SARREBOURG

→ Anne-Marie CHRIST-PARRET
03 87 03 23 43
achrist@cma-moselle.fr

Lancement du Campus des Métiers de Moselle

Depuis le 27 août dernier, la CMA 57 a réuni sous une même entité ses CFA de Metz, Forbach et Thionville. Désormais il convient de parler du « Campus des Métiers de Moselle ». Une décision cohérente compte tenu de ce qu'est devenu l'apprentissage : « *Le profil de nos apprentis n'est plus le même qu'il y a 20 ans. De plus en plus des jeunes avec des cursus de scolarité plus poussés nous rejoignent* », explique Liliane Lind, Présidente de la CMA 57. « *Nous parlons d'eux dorénavant en les considérant comme des étudiants des métiers d'où la mise en place du Campus des Métiers* ». Un choix innovant et qui a d'autre part comme intérêt de contribuer à la revalorisation de l'image d'une filière trop souvent malmenée.

Suivez nos apprentis sur Facebook



Après le lancement en janvier dernier de la page Facebook « CMA 57 », la compagnie consulaire mosellane vient de lancer une autre page Facebook intitulée « Apprentis CMA 57 ». Si la première a pour vocation de vous informer sur les actualités du secteur des métiers, la seconde vous permet de suivre les projets (concours, réalisations, etc) des apprentis inscrits dans les 3 CFA du « Campus des Métiers de Moselle ». Une page à découvrir et à « aimer »...

Agenda de la Présidente

CMA de la Moselle, de France et de la Grande Région

11.09.2018 – Metz – Comité directeur de la CMA de la Moselle

13.09.2018 – Metz – Rencontre de M. Goupillat, Président de la Fédération Nationale des SOCAMA

14.09.2018 – Paris APCMA – Réunion préparation Commission Paritaire Nationale

25.09.2018 – Paris – Séminaire des Présidents et Secrétaires Généraux des CMA

01.10.2018 – Metz – Séance plénière du CESER Grand Est

02.10.2018 – Paris APCMA – Commission Paritaire Nationale 56

08.10.2018 – Metz – Comité directeur de la CMA de la Moselle

11.10.2018 – Metz – Séance plénière du CESER Grand Est

12.10.2018 – Metz – Bureau de la CRMA du Grand Est

22.10.2018 – Paris APCMA – Commission de la Formation

26.10.2018 – Paris APCMA – Commission du Personnel

29.10.2018 – Paris APCMA – Groupe de Travail du collège employeur de la Commission Paritaire Nationale 56

05.11.2018 – Metz – Bureau de la CRMA Grand Est

08.11.2018 – Metz – Séance plénière du CESER Grand Est

12.11.2018 – Metz – Comité Directeur de la CMA de la Moselle

15.11.2018 – Paris APCMA – Groupe de Travail du collège employeur de la Commission Paritaire Nationale 56

19.11.2018 – Metz – Assemblée Plénière de la CMA de la Moselle

27.11.2018 – Paris APCMA – Commission Paritaire Nationale 56

30.11.2018 – Metz – Assemblée Générale de la CRMA Grand Est

06.12.2018 – Metz – Séance Plénière du CESER Grand Est

11 et 12.12.2018 – Paris APCMA – Assemblée Générale de l'APCMA

Vie des Associations et Organisations professionnelles

11.09.2018 – Metz – Assemblée Générale de l'ADOCESA

04.10.2018 – Metz – Assemblée Générale de la Fédération du BTP 57

Économie

11.09.2018 – Metz – Conseil d'Administration MOSL Attractivité

14.09.2018 – Metz – Soirée débat Moselle Économie

21.09.2018 – Metz – Assemblée Générale du Conseil Interrégional des Chambres de Métiers de la Grande Région

27.09.2018 – Sarrebourg – Signature de la Convention Action Cœur de Ville

28.09.2018 – Metz – Conseil d'administration de la SOCAMA ALC

03.10.2018 – Metz – Journée de visite d'entreprise sur le thème de l'artisanat avec le Secrétaire Général de la Préfecture

04.10.2018 – Metz – Conseil d'Administration de CERFRANCE

22.11.2018 – Metz – Conseil d'Administration de CEGESTI

28.11.2018 – Paris – Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des SOCAMA

04.12.2018 – Metz – Conseil d'Administration de l'agence INSPIRE METZ

Réceptions – distinctions manifestations diverses

07.09.2018 – Metz – Inauguration de « Metz Congrès Robert Schuman »

18.09.2018 – Metz – Remise du socle Métropolitain

28.09.2018 – Metz – Inauguration de la 83^e édition de la Foire Internationale de Metz

18.10.2018 – Thionville – Inauguration du « 23^e Salon à l'Envers »

25.10.2018 – Metz – Inauguration de la 7^e édition du Salon Agrimax Grand Est

13.11.2018 – Metz – Remise du prix « AFFDU » Association Française des Femmes Diplômées des Universités

DES RÉSULTATS TRÈS SATISFAISANTS

Comme chaque année à la même époque tombent les statistiques concernant les résultats aux examens des apprentis engagés dans les trois CFA du Campus des Métiers de Moselle. Pour la période 2017/2018, les voyants sont au vert avec de meilleures performances que l'an passé pour les jeunes inscrits dans les quatre niveaux d'étude. Félicitations aux maîtres d'apprentissage et aux enseignants qui contribuent à ces bons chiffres.

	DIMA	Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Total
Metz	100 %	80,2 %	85 %	63,8 %	82,25 %
Thionville	100 %	86 %	85 %		90,3 %
Forbach	100 %	90 %	88 %		92,6 %



Question énergies, j'ai choisi le fournisseur de ma région

Producteur et fournisseur lorrain d'énergies depuis plus d'un siècle, le groupe UEM met chaque jour son expertise et sa proximité au service de votre activité. Nos offres électricité et gaz sont compétitives et répondent à vos besoins. Nos conseillers vous connaissent et partagent le même objectif : la satisfaction client !

**VOTRE
FOURNISSEUR LORRAIN
03 87 34 37 37**

Appel non surtaxé, prix de la communication fixé par votre opérateur

ÉLECTRICITÉ / GAZ



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

www.uem-metz.fr

Les artisans MOSL au corner...



Depuis cet été certains artisans mosellans ayant reçu l'agrément « Qualité MOSL » sont présents dans les sites « Passionnément Moselle » (Château de Malbrouck, Jardins fruitiers de Laquenexy, etc.). Une initiative conjointe de la CMA 57 et du département de la Moselle pour donner encore davantage de visibilité à cette appellation qui remplace depuis quelques mois le label « Produit Moselle Passion », et permettre l'achat de produits artisanaux locaux.

La meilleure boulangerie de France en Moselle

Le 11 mai dernier, dans la plus grande discrétion, les équipes de production d'EndemolShine France ont investi le laboratoire boulangerie du CFA de Metz pour le tournage de l'émission « La Meilleure Boulangerie de France » diffusée jusqu'à la mi-octobre sur M6 à 18 H 15. Pour la Moselle, deux candidats: la boulangerie Michel Dudot (Metz) et La Tradition de mon Grand-Père (Sarreguemines).



ÉMISSION À REVOIR SUR INTERNET
www.6play.fr



Rendez-vous annuel de la création-reprise d'entreprise, le Salon « GO ! » investira à nouveau les locaux de l'Espace conférences de la CMA 57 à Metz le **vendredi 16 novembre 2018**, de 9 heures à 18 heures. Une occasion unique de s'informer pour les artisans ayant le projet de céder, à court ou moyen terme, leur entreprise. Sur place, experts et conseillers seront présents pour répondre aux interrogations des 400 visiteurs attendus.

Infos : www.salon-go.fr +

alicce soutient les artisans

AIDE FINANCIÈRE. Depuis quelques mois maintenant un dispositif d'accompagnement financier des entreprises artisanales de la Moselle a vu le jour. À vous d'en profiter...



Né d'un partenariat entre les différentes compagnies consulaires (CMA 57, CCI 57 et Chambre d'Agriculture 57) avec le soutien de l'État, ALICCE (Accompagnement Local Interconsulaire pour la Croissance Commerciale et l'Emploi) a pour vocation de vous aider dans vos projets d'investissement ou de création d'emploi. « L'objectif est bel et bien de soutenir nos artisans souhaitant investir dans les centres-villes du département », explique Liliane Lind, Présidente de la CMA 57. « Un prêt à 0 % sur 3 ans allant jusqu'à 30 000 euros peut être accordé. »

Pas de complexité administrative

Une initiative intéressante encore trop peu mobilisée par les chefs d'entreprise: « Nous avons certes reçu quelques demandes qui ont trouvé une issue favorable, mais c'est encore insuffisant au regard des besoins réels des artisans », poursuit Sébastien Cot, Directeur du Service clients de la CMA 57. Les besoins existent, sont connus, mais

se confrontent souvent à l'appréhension de devoir monter un dossier administratif complexe. Une erreur de jugement dommageable tant la CMA 57 et ses partenaires se sont efforcés de construire un dispositif simplifié, qui plus est instruits par les conseillers des compagnies consulaires. Pour Dominique Klein, Directeur Général de la CMA 57, il est essentiel que « les artisans s'approprient ce dispositif qui a été pensé et construit pour eux. Notre souhait est de redynamiser l'activité économique et s'adresse à la plupart de nos artisans car l'aide est éligible pour toutes les entreprises de moins de 50 salariés ». Autant dire la grande majorité. Alors si vous avez un projet (rénovation de votre magasin, achat de nouveau matériel, développement d'outils numériques, recrutement de personnel, etc.) ou si vous hésitez à vous engager, contactez sans tarder la CMA 57.

SERVICE CLIENTS CMA 57
serviceclient@cma-moselle.fr
03 87 39 31 00

Entre PROS une histoire de CONFIANCE !



**Assureur depuis plus de 60 ans MAAF PRO est à vos côtés
pour vous conseiller et vous accompagner dans vos activités
professionnelles comme dans votre vie personnelle.**



Petites annonces

ENTREPRISES À REPRENDRE

CONSTRUCTION

→ 180300016

METZ MÉTROPOLE

Électricité – chauffage – sanitaire

Cède entreprise avec 4 salariés – Située sur secteur Metz-Sud – Local et bureaux de 170 m² – Activité avec fort potentiel de développement avec carnet de commande rempli sur 6 mois
Parking sur zone artisanale.

→ 180500022

SARREGUEMINES

Serrurerie – ferronnerie

Cause départ à la retraite – Vends fonds de commerce créée en 2008 – Locaux de 470 m² situés en ZI – Clientèle industrielle et collectivités fidélisées
1 salarié – CA: 310 346 euros.

→ 180600027

METZ MÉTROPOLE

Miroiterie – verrerie

Cause départ à la retraite – Cède machines de miroiterie et stock de verre
Possibilité de reprise du bail de l'atelier de miroiterie (environ 350 m²) à un loyer attractif situé à proximité de Courcelles-Chaussy.

ALIMENTATION

→ 180600028

THIONVILLE

Boulangerie – pâtisserie

Vends fonds de commerce au cœur du village avec places de parking – Clientèle fidèle – Belle surface de vente avec terrasse refaite en 2017 – Locaux entretenus – Prix: 200 000 euros.

→ 180600029

PHALSBURG

Hôtel – restaurant

Cause départ à la retraite – Vends établissement gastronomique réputé installé en centre-ville historique dans un immeuble comprenant 6 chambres, une suite, 2 salles de restaurant de 35 à 40 places chacune, et 2 parkings – Cession sous toutes formes à convenir et en plusieurs parties si souhaité (activités et/ou murs). Proche autoroute A4 et frontière allemande – Pas d'investissement à prévoir
Prix de vente à convenir.

→ 180600030

METZ

Boulangerie – pâtisserie

Vends fonds situé sur Moulins-Saint-Pierre, en place depuis 32 ans et comprenant un appartement de 70 m² (3 pièces) – Grand fournil – Zone de fort passage proche de l'autoroute A31 – Bonne visibilité – Stationnement gratuit et proche – Investissements matériels et magasin récents – Possibilité de vendre les murs.

→ 1800600031

FAULQUEMONT

Boulangerie – pâtisserie

Cause départ à la retraite – Vends fonds de commerce comprenant également une partie épicerie et services (poste, presse, gaz) – Vente des murs et logements – 1 salarié – CA: 199 451 euros.

→ 180700033

MOSELLE EST

RESTAURANT

À vendre fonds et murs – Très bonne activité – Potentiel de développement – Affaire saine – Clientèle fidèle et diversifiée
Service du midi uniquement (fermé le soir).

→ 180700034

SARREGUEMINES

Restaurant

Cause départ à la retraite – Vends fonds de commerce activité de restauration traditionnelle comprenant 1 salle de 70 m², 1 salle de réunion de 30 m², et 2 appartements (100 m² et 80 m²) – Local et équipements aux normes et en très bon état – Affaire clés en main – Aucuns travaux à prévoir – Située sur une route passante à proximité de la frontière allemande – Clientèle fidèle – Prix: 60 000 euros.

→ 180800036

THIONVILLE

Traiteur

Vends fonds de commerce d'un local entièrement rénové – Sans matériel
Surface de 95 m² avec boutique climatisée – Bureau et laboratoire (1 chambre froide) – Duplex avec sous-sol de 65 m² (avec une petite chambre froide) – Cour privée pour 2 véhicules – Aucuns travaux à prévoir – Quartier commerçant – Axe passant – Bonne visibilité – Parking gratuit – Loyer: 858 euros – Prix: 90 000 euros.

→ 180800037

ALBESTROFF

Boulangerie – pâtisserie

Matériel en très bon état – Possibilité de reprendre le local de 220 m² édifié en 2011 – Stationnement proche – CA: 300 000 euros – Loyer: 1 500 euros – Prix: 240 000 euros.

→ 180800039

AUMETZ - ANGEVILLERS

Boulangerie – pâtisserie

Vends 2 fonds de commerce – Très bonne clientèle – Matériel en très bon état et entretenu – Parking important – Locaux très propres – 4 salariés (Aumetz) et 1 vendeuse (Angévillers) sur point de vente Autonomie et production possible
Vente envisageable des murs et de l'appartement basé à Aumetz (siège social et production).

SOINS À LA PERSONNE

→ 180500025

METZ - Institut de beauté

Vends fonds de commerce créé il y a 30 ans sur axe piétonnier (2 vitrines) entre fac et centre-ville – Superficie de 50 m² comprenant 3 cabines (2 soins et 1 UVA) – Point de vente avec table à ongle
Bon état du matériel – Pas de personnel à reprendre – Loyer: 500 euros
Prix: 17 000 euros.

→ 180700032

FORBACH - Coiffure

Cause départ à la retraite – Vends fonds et/ou murs – Bonne situation géographique – Local de 55 m²
Matériel en bon état – Clientèle fidélisée
Parking gratuit – Très bons résultats.

→ 180800035

METZ - Coiffure

Cause reconversion professionnelle
Cède fonds de commerce de coiffure en franchise low-cost créée en 2011 au cœur du quartier impérial de Metz – Salon de 80 m² (+ 80 m² de cave) en bon état
Loyer: 2 080 euros CC – Reprise de 5 salariés – CA: 252 000 euros
Prix: 75 000 euros.

→ 180800038

BOUSSE - Coiffure

Cause déménagement – Vends fonds de commerce avec 4 bancs de coiffure, 2 bacs électriques et massants, et 1 parking – Salon de 48 m² refait à neuf 10 ans d'ancienneté – 2 salariées et 1 apprentie – Très bonne clientèle et fidèle
CA: 150 000 euros – Prix: 100 000 euros.

ORNEMENT – CULTURE ET LOISIRS

→ 180400018

METZ MÉTROPOLE - Fleuriste

Cause départ à la retraite – Vends fonds de commerce de 60 m² avec parking à proximité – Clientèle fidèle depuis 10 ans – Mobilier et matériel en bon état (équipé d'une chambre climatique) – Exploitable immédiatement par une personne seule avec possibilité de développement
Accompagnement éventuel par le cédant – Possibilité d'acheter les murs
Loyer 600 euros.

ANIMAUX

→ 180800040

SARREBOURG - Toilettage canin

Cause départ à la retraite – Vends local de 60 m² en bon état – Places de stationnement – Pas de salarié – Clientèle fidèle et locale depuis plus de 30 ans avec fort potentiel de développement – Matériel en bon état (table, baignoire...).
Pas d'investissement à prévoir à court terme – Accompagnement possible par le cédant – Prix: 25 000 euros.

Les appels d'offres de la CMA 57
(annonces, marchés publics, achats de fournitures...)

www.cma-moselle.fr



Avec le Conseil de la
Formation de la CRMA
Grand Est

DÉVELOPPEZ VOS COMPÉTENCES POUR DÉVELOPPER VOTRE ENTREPRISE

PRISE
EN CHARGE
POSSIBLE À
100%*

FORMEZ-VOUS

**avec le soutien financier du Conseil de la Formation de la Chambre
Régionale de Métiers et de l'Artisanat :**

Formations diplômantes ■ Informatique et bureautique ■ Gestion comptable et financière ■
Commercialisation ■ Ressources Humaines ■ Aspects juridiques et réglementaires ■
Sécurité et prévention des risques ■ Gestion environnementale ■ Développement d'entreprise ■
Développement personnel ■ Reprise d'entreprise

Envoyez votre demande à l'aide du formulaire téléchargeable sur **www.crma-grandest.fr**
en l'adressant à **CRMA GRAND EST | 2 rue Augustin Fresnel | WTC | 57082 METZ CEDEX 3**

**POUR CONNAÎTRE LES MODALITÉS D'ACCÈS ET DE PRISE EN CHARGE, ÉTABLIR UN DOSSIER
DE DEMANDE... RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE CHAMBRE DE MÉTIERS DÉPARTEMENTALE**

► CMA de la Moselle : **03 87 39 31 26**

Si votre formation est de nature technique (professionnelle) ou fait l'objet d'un refus de prise en charge par le Conseil de la Formation, le FAF CEA est l'organisme habilité à étudier votre demande pour l'obtention d'un financement (14 rue Chapon | CS81234 | 75139 Paris Cedex 03 | Tél. : 01 53 01 05 22 | accueil@fafcea.com | www.fafcea.com)

*Dans la limite des modalités de prise en charge et du barème d'intervention du fonds. Le taux de prise en charge pourra être révisé en cours d'année en fonction du volume des demandes et du budget disponible

Les CMA sont expertes en matière d'accompagnement des entreprises. Depuis toujours, elles les aident à se développer, à se transformer, à se réaliser. Dans cette dynamique, la CRMA Grand Est a lancé le PASS Artisan : une gamme de services complète et personnalisée pour accompagner l'entreprise tout au long de sa vie, grâce à des outils de diagnostic précis. Sans aucun coût pour l'entreprise, le PASS Artisan est un dispositif redoutablement efficace pour assurer le développement et la performance d'une entreprise artisanale.



PASS ARTISAN UNE SITUATION UNE SOLUTION

4 MILLIONS D'EUROS

sont consacrés à l'accompagnement des entreprises artisanales. Dans le cadre du pacte artisanat signé avec la région Grand Est le 26 juillet dernier.

PASS ARTISAN

L'expertise Cma

Tout au long de sa vie, une entreprise passe par différentes étapes clés. Des décisions doivent être prises, des choix doivent être faits pour poursuivre l'aventure, grandir et réussir. Cruciales pour l'avenir de l'entreprise et de ses salariés, ces différentes étapes ne sont pas toujours simples à franchir. Les problématiques sont nombreuses, les domaines d'action extrêmement variés. Le chef d'entreprise peut se retrouver face à des situations dans des champs d'action qu'il ne maîtrise pas toujours. C'est pour lui garantir l'accès à toutes les informations nécessaires pour une prise de décision éclairée, lui apporter l'expertise et les solutions à mettre en œuvre que le PASS Artisan est né.

Partenaire de l'artisan

Qu'il s'agisse d'un état des lieux précis, de ressources humaines, de stratégie commerciale, d'export ou de transformation numérique, le PASS Artisan propose une prestation adaptée. ►►





« L'égalité et l'unité de services que l'on propose à nos artisans restent l'une de nos préoccupations. Qu'on se trouve à Reims ou à Strasbourg, dans un territoire rural ou dans une grande ville, il ne doit plus y avoir de différences. Chaque artisan doit avoir accès à la même offre et qualité de services. »

Bernard Stalter

▲ Lors de ses visites d'entreprises sur le territoire, Bernard Stalter a pu mesurer toute l'importance et la nécessité de proposer une offre de services régionalisée.

►► À l'aide d'outils informatiques pointus et grâce à une connaissance étroite et une confiance partagée, le conseiller CMA construit un diagnostic et établit un ensemble de préconisations en fonction des besoins de l'entreprise. Il répond également présent pour la mise en œuvre, en véritable partenaire de l'artisan.

Première gamme de services régionalisée

Le PASS Artisan a vu le jour à la Chambre de Métiers d'Alsace, où il a été testé et affiné pour un niveau de perfor-

mance optimal. Son efficacité prouvée, il a été développé à l'ensemble des Chambres du Grand Est: **c'est la première gamme de services à être régionalisée**. Un bel exemple de la force et de l'intérêt de la régionalisation (lire p. 4 et 5) du réseau des CMA. En s'appuyant sur une expérience réussie et en faisant bénéficier l'ensemble des chambres départementales de la recherche et du développement des outils informatiques, les élus de la CRMA Grand Est ont, non seulement, permis des économies conséquentes mais aussi une égalité et unité de services aux 101 388 artisans de la région.



PASS Transmission

Gérard Hasse, boulanger-pâtissier

Voilà près de cinquante ans que Gérard Hasse travaille. Aujourd'hui, lui et sa femme Isabelle souhaitent prendre leur retraite et vendre leur entreprise. Face au contexte économique compliqué, Gérard Hasse s'est tourné vers la chambre de métiers et de l'artisanat de la Moselle pour l'aider dans cette étape importante.

C'est Corine Probst, sa conseillère, qui l'accompagne: « Nous

avons commencé par établir un pré-diagnostic: marché, savoir-faire, moyens de production, éléments financiers... Tout est étudié pour assurer un dossier solide, explique-t-elle. Nous proposons également un estimatif précis et objectif de son commerce, afin d'optimiser la vente. »

Grâce au dispositif PASS Transmission, Gérard Hasse bénéficie du réseau et de l'expertise de la CMA:

« Ma femme va réaliser un bilan retraite avec la chambre. Tout seul, j'avais passé des annonces, sans résultat. J'ai aussi été sollicité par des agents immobiliers pour des publications qui m'ont coûté 1 400 euros, mais sans m'apporter aucun client potentiel! » Sans aucun frais pour l'artisan, l'accompagnement des chambres est particulièrement complet sur les plans administratif et financier. Il l'est aussi sur l'aspect humain: Corine explique, conseille, propose... Elle apporte un véritable soutien moral, qui permet aux époux Hasse de passer ce cap avec plus de sérénité.

FICHE ENTREPRISE

- Gérard Hasse, artisan dans le métier de la boulangerie-pâtisserie,
- Isabelle Hasse, conjointe collaboratrice,
- PASS Transmission: entreprise située à Moulins-lès-Metz (57160), rue passante et parking à proximité.

Ambassadeurs de l'artisanat

Qui saurait mieux parler de l'artisanat, avec passion, conviction et vérité, qu'un artisan lui-même ?

La CRMA Grand Est fait appel aux artisans passionnés, aux convaincus, à ceux qui aiment leur métier et le disent haut et fort. Faites passer le message : il faut choisir l'artisanat, il faut choisir l'apprentissage !

→ **À qui s'adresser ?** Aux jeunes (collégiens, lycéens, demandeurs d'emploi), aux adultes en reconversion professionnelle.

→ **Comment ?** En participant à des forums métiers, en accueillant des stagiaires de 3^e ou des jeunes pour une visite d'entreprise, en témoignant de votre parcours de formation et d'expérience (vidéo ou présentiel), en animant une conférence ou en répondant à une interview.

→ **Vos qualités :** une envie de transmettre son vécu et son amour du métier en valorisant l'artisanat, l'exercice du métier et de l'apprentissage, une bonne capacité d'orateur et un relationnel facile avec le jeune public.

→ **Cette mission vous intéresse ?** Faites-vous connaître auprès de la CRMA Grand Est.

MAGALIE MAUCOURT
03 87 20 36 82
mmaucourt@crma-grandest.fr

ARTISANAT DE DEMAIN

Vous avez un projet de modernisation de vos outils de production, vous souhaitez adopter une démarche globale d'amélioration de votre performance et intégrer de nouvelles technologies pour booster votre compétitivité ?

→ Des aides financières, proposées par la région Grand Est existent : prenez dès à présent **contact avec votre conseiller à la CMA de votre territoire** : il vous renseignera et vous aidera à construire votre dossier.

Expérimentation d'un e-CFA dans le Grand Est

Le 3 septembre dernier, Bernard Stalter, président de la CRMA Grand Est et Jean Rottner, président de la Région Grand Est, ont annoncé le lancement d'une nouvelle expérimentation : l'e-CFA.



Le projet, initié par la Région et développé avec la chambre régionale de métiers et de l'artisanat, est d'offrir les meilleures conditions de travail aux élèves des CFA en **développant les technologies du digital dans les dispositifs de formation.**

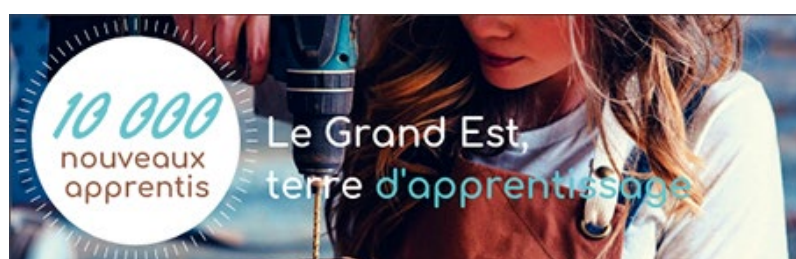
Une 1^{re} expérimentation qui sera lancée au CFA d'Eschau, en Alsace.

« Nous devons accroître notre potentiel séduction auprès des jeunes en utilisant ce qui leur plaît : la modernité, les nouvelles technologies, le numérique, la réalité virtuelle... Avec des méthodes d'enseignement interactives et digitales, nos formations seront plus attractives : nous répondrons ainsi aux besoins de nos métiers », explique Bernard Stalter. Ce projet d'envergure s'inscrit pleine-

ment dans la politique de la Région, qui a à cœur de développer le numérique dans ses établissements. Pour Jean Rottner, c'est l'opportunité de donner aux apprentis la possibilité de se former via les nouvelles technologies et de leur offrir ainsi les mêmes chances de réussite.

« Faire des apprentis des citoyens aguerris aux nouvelles technologies, capables d'en tirer le meilleur pour relever avec succès les défis de notre société et préparer leur vie professionnelle, voilà l'objectif que la Région Grand Est se fixe pour ses CFA. »

Le CFA d'Eschau sera donc l'établissement pilote en la matière et l'expérience, si elle s'avère concluante, pourrait être étendue aux autres CFA du Grand Est.



▼ La modernité est le point fort de ce nouveau bâtiment, tant dans sa conception que dans ses équipements.



CAMPUS DES MÉTIERS DE MOSELLE

Ouverture du Pôle d'excellence alimentaire à Metz

C'est ce mois-ci que la CMA 57 ouvrira les portes de son nouveau Pôle d'excellence alimentaire, construit à l'arrière de son siège et de son CFA du Campus des Métiers sur le Technopôle de Metz. Un outil pédagogique exceptionnel doté d'équipements de formation performants pour les métiers de la boucherie-charcuterie-traiteur et de la poissonnerie. Il répond aux normes les plus récentes et les plus exigeantes en matière d'hygiène alimentaire. Sur plus de 2 000 m², les jeunes y trouvent des conditions d'apprentissage exceptionnelles. En avant-première, nous vous faisons découvrir ce lieu moderne et éco-responsable.

▼ Le Pôle d'excellence alimentaire se décompose en cinq zones ayant chacune une fonctionnalité propre.



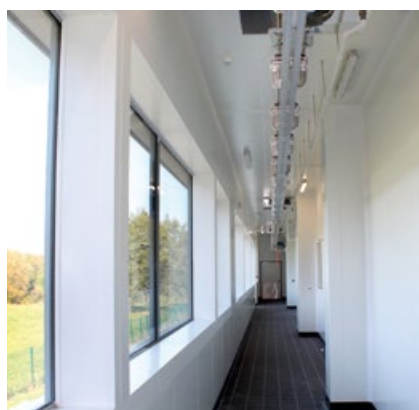
▲ Deux salles de cours ouvertes sur l'extérieur structurent l'entrée du Pôle d'excellence alimentaire.



▲ Le Pôle d'excellence alimentaire est un bâtiment éco-responsable répondant aux critères du Label « Passivhaus ».



▲ Les laboratoires de boucherie-charcuterie-traiteur-poissonnerie sont dotés des équipements les plus innovants.



▲ Des rails ont été installés pour une manutention aisée des carcasses vers les ateliers et chambres froides.



▲ Les laboratoires de boucherie et charcuterie s'étendent chacun sur plus de 200 m².



▲ Une salle de sport de 247 m² pour préparer nos 700 apprentis de Metz aux épreuves sportives de leur examen.



▲ Une passerelle permet de relier la nouvelle entité aux autres bâtiments du Campus des Métiers.



▲ Deux quais de déchargement permettent d'assurer le maintien de la chaîne du froid.

UN STATUT MODIFIÉ

La limite d'âge de l'apprenti passe à 29 ans révolus. Le temps de travail des plus jeunes pourra être rallongé dans certains cas et il est désormais possible de débiter un cycle sans contrat.

UNE RUPTURE SIMPLIFIÉE

Il n'y a plus d'obligation de passer devant le Conseil des prud'hommes pour rompre le contrat d'apprentissage, en cas de force majeure, de faute grave, ou d'inaptitude constatée par le médecin du travail.

UN FINANCEMENT DIFFÉRENT

La taxe d'apprentissage est maintenant collectée par les Urssaf. Une aide spéciale sera attribuée aux TPE employant des apprentis. L'ouverture de CFA (subventionnés en fonction du nombre d'apprentis recrutés) sera simplifiée pour les CMA.

LECTURE RAPIDE

Apprentissage : la réforme de la rentrée

La réforme de l'apprentissage, à laquelle a activement participé le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA), vient de voir le jour à travers la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, adoptée le 1^{er} août 2018 et parue au Journal officiel du 6 septembre*.

Samorya Wilson



Un nouveau statut pour l'apprenti

La limite d'âge pour être apprenti est portée de 25 à 29 ans révolus. La durée de travail des apprentis mineurs pourra être allongée pour certaines activités qui seront déterminées par décret ou à titre exceptionnel sur autorisation de l'inspecteur du travail et après avis du médecin du travail. En principe, le temps de travail des jeunes apprentis est fixé à 8 heures par jour et 35 heures par semaine. La nouvelle réglementation permettra de porter cette durée à 10 heures par jour et 40 heures par semaine dans certaines circonstances. Cependant, ces heures accomplies au-delà de la durée hebdomadaire devront donner lieu à des périodes de repos compensateur équivalent. Les jeunes apprentis de 16 à 20 ans verront leur rémunération augmenter de 30 euros nets par mois et ceux d'au moins 18 ans percevront une aide de 500 euros pour passer leur permis de conduire. Par ailleurs, il sera possible de débiter un cycle de formation en apprentissage sans contrat, dans un CFA, dans la limite de trois mois. L'intéressé aura le statut de sta-

giaire de la formation professionnelle. Le CFA devra l'assister dans la recherche d'un employeur. Le stagiaire pourra signer un contrat d'apprentissage à tout moment. La durée du contrat sera alors réduite de la période écoulée depuis le début du cycle de formation. La loi crée également une nouvelle classe de troisième intitulée « prépa-métiers » pour préparer l'orientation des collégiens vers l'apprentissage. Cette classe leur permettra de renforcer la découverte des métiers, notamment par des périodes d'immersion en milieu professionnel, et de les préparer à l'apprentissage, via des périodes d'immersion dans les CFA.

La rupture du contrat d'apprentissage aménagée

S'il reste possible de dénoncer le contrat par accord écrit signé des deux parties, il ne sera plus obligatoire de passer devant le conseil de prud'hommes en cas de force majeure, de faute grave de l'apprenti ou d'inaptitude constatée. En cas d'inaptitude, l'employeur ne sera pas tenu à une obligation de reclassement. La rupture du contrat d'apprentissage devra

désormais se faire suivant la procédure du licenciement. L'apprenti pourra également mettre fin au contrat en respectant un délai de préavis qui sera déterminé par décret et après avoir sollicité le médiateur de la CMA.

Lorsqu'il est mis fin au contrat d'apprentissage, le CFA dans lequel est inscrit l'apprenti doit lui permettre de suivre sa formation théorique pendant six mois et contribuer à lui trouver un nouvel employeur afin qu'il puisse achever son cycle de formation.

Financement : nouvelle donne

Le montant de la taxe d'apprentissage reste fixé à 0,68 % de la masse salariale annuelle. À partir de 2021, cette somme sera collectée par les Urssaf. Sur cette enveloppe, 87 % seront reversés à France compétences, la nouvelle instance de gestion de la formation professionnelle, pour financer les CFA. Le reste (13 %) pourra être versé par l'employeur aux établissements de formation technologique et professionnelle de son choix, notamment sous forme d'équipements et de matériels.

L'entreprise aura la possibilité de déduire de la part de 87 % de la taxe, le montant des dépenses engagées par son service de formation accueillant ses apprentis.

Une aide spéciale est créée à destination des TPE-PME qui emploient des apprentis. Le montant sera fixé par décret.

S'agissant du financement des CFA, à partir de 2020, leur subven-

tion dépendra du nombre d'apprentis qu'ils accueillent. Ils auront aussi l'obligation de rendre publics, chaque année, leurs taux d'obtention des diplômes et d'insertion.

Il appartiendra aux branches professionnelles de déterminer le coût

de la formation d'un apprenti. Les CMA pourront ouvrir et gérer des CFA sans autorisation préalable de la Région.

* Titre 1^{er}, chapitre III (article 12 et suivants) de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Les autres mesures attendues

OUTRE L'APPRENTISSAGE, LA LOI POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL PRÉVOIT DIVERSES MESURES, NOTAMMENT CELLES RELATIVES À L'ASSURANCE CHÔMAGE ET AU CDD.

Allocations-chômage pour les travailleurs indépendants

Il est créé une indemnisation pour les travailleurs indépendants privés d'emploi, sous certaines conditions. Il s'agit de ceux dont l'entreprise s'est trouvée en liquidation ou en situation de redressement judiciaire. Les travailleurs qui étaient indépendants au titre de leur dernière activité, pourront bénéficier de « l'allocation des travailleurs indépendants ».

Cependant, ils doivent satisfaire à des conditions de ressources, de durée antérieure d'activité et de revenus antérieurs d'activité qui seront ultérieurement fixées par décret. Le montant de l'allocation, forfaitaire, et sa durée d'attribution feront, eux aussi, l'objet d'un décret.

Quant à la coordination de l'allocation des travailleurs indépendants avec l'allocation d'assurance, il appartiendra aux partenaires sociaux de déterminer les mesures d'application, par accord.

Un contrat unique pour les CDD

À titre expérimental, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, il sera possible de faire un seul CDD ou un seul contrat de travail temporaire pour remplacer plusieurs salariés. Cette mesure sera applicable dans certains secteurs, définis par décret. Elle pourra notamment servir dans le cadre de travail saisonnier ou pour le remplacement de deux salariés à mi-temps en arrêt-maladie.

Renforcement des prérogatives de Pôle emploi

Pôle emploi n'aura plus besoin de saisir le tribunal d'instance pour demander le remboursement des allocations versées à un salarié dont le licenciement a été reconnu comme sans cause réelle et sérieuse.

L'organisme pourra directement délivrer une « contrainte » à l'employeur, après mise en demeure. Les conditions d'exercice de ce nouveau pouvoir conféré à Pôle emploi seront fixées par décret.

Abonnez-vous à l'édition nationale du *Monde des Artisans*

Bulletin à renvoyer avec votre règlement à ATC. Service abonnements.
23 rue Dupont-des-Loges, 57000 Metz. Fax : 03 87 69 18 14.

Oui, je m'abonne à l'édition nationale du *Monde des Artisans* pour 2 ans (12 numéros) au tarif préférentiel de 12 euros (au lieu de 18 euros*).

Prénom Nom

Profession

Nombre de salariés Adresse

Téléphone Fax

E-mail

* Prix de vente au numéro. Offre valable jusqu'au 31/12/2018. Tarif d'abonnement 1 an, France: 9 euros. En application de la loi n° 78-17 du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant reproduites ci-dessus. LMA vous précise qu'elles sont nécessaires au bon traitement de votre abonnement.





Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017, la Réforme des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP), qui servent de base au calcul de la fiscalité locale appliquée aux entreprises, a été précisée dans deux décrets en date du 28 juin 2018. *Samorya Wilson*

Calculez la valeur locative d'un local professionnel

1. Vérifiez que le local entre dans la catégorie de locaux professionnels concernés

Le premier décret¹ précise la catégorie des locaux professionnels et commerciaux auxquels s'applique la RVLLP. Il s'agit de propriétés bâties classées selon des sous-groupes et des catégories. Par exemple, le sous-groupe I comprend les magasins et lieux de vente avec, en « Catégorie 1 », les boutiques et magasins sur rue et, en « Catégorie 2 », les commerces sans accès direct sur la rue. Autre exemple : le sous-groupe IV réunit les ateliers et autres locaux assimilables avec, en « Catégorie 1 », les ateliers artisanaux et, en « Catégorie 2 », les locaux utilisés pour une activité de transformation, de manutention ou de maintenance. Par exemple, l'arrière-boutique d'un local commercial, utilisée pour le stockage des marchandises, n'a pas la même valeur que la partie principale dédiée à l'accueil de la clientèle. La superficie de cette partie est alors réduite par application d'un coefficient : 0,5 pour une partie couverte ou 0,2 pour une partie non couverte.

2. Contrôlez le nouveau mode de calcul de la valeur locative du local

Désormais, la valeur locative d'un local professionnel (VLP) est calculée à partir d'une grille tarifaire, dans laquelle sont classés les locaux en fonction de leur nature ou

leur destination². Un tarif au mètre carré (différent selon la catégorie de classification du local) est appliqué à la surface pondérée du local. La VLP est calculée selon la formule suivante : **surface pondérée du local X tarif de la catégorie X coefficient de localisation**.

La surface pondérée du local permet de tenir compte de l'affectation et de l'utilisation des différentes parties d'un local, au cas où sa superficie n'est pas affectée dans sa totalité, à une activité donnée.

3. Regardez si cette valeur a bien été mise à jour

La loi de finances rectificative pour 2017 a apporté des modifications à la composition et à l'organisation des structures destinées à piloter cette révision (qui doit se faire régulièrement), soit les commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels et celles des impôts directs locaux. L'un des décrets précise le fonctionnement de ces différentes commissions. Ainsi, ce sont les commissions départementales qui définissent les coefficients de localisation.

1. Décret n° 2018-535 du 28 juin 2018.

2. Décret n° 2018-536 du 28 juin 2018.

i Les nouveaux coefficients 2018, par département, sont publiés à l'adresse : www.impots.gouv.fr/portail/node/11405.

Logiciels de caisse certifiés : précisions

Bercy a détaillé l'obligation faite aux commerçants d'utiliser un logiciel certifié dans le BoFip du 4 juillet 2018. Ainsi, un logiciel ou système de caisse est défini comme « un système informatique doté d'une fonctionnalité permettant de mémoriser et d'enregistrer extra-comptablement des paiements reçus en contrepartie de vente de marchandises ou de prestations de services ». Cependant, l'assujetti est dispensé de l'obligation d'utiliser un logiciel certifié lorsque tous les paiements reçus sont réalisés avec l'intermédiation directe d'une banque. Les professionnels bénéficiant du régime de la franchise en base de TVA ou qui réalisent leurs opérations en B to B ne sont pas concernés par le dispositif. Bercy précise que l'administration se montrera indulgente envers les commerçants... dans un premier temps.

www.economie.gouv.fr/cedef/logiciels-caisse-certifies

LA CHAMBRE RÉGIONALE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU GRAND EST
PRÉSENTE



~~~~~ **MÉTIERS D'ART** ~~~~~  
L'EXCELLENCE ARTISANALE DU GRAND EST  
**16 > 18 NOVEMBRE 2018**  
NANCY • PALAIS DU GOUVERNEMENT  
~~~~~ 4<sup>E</sup> ÉDITION ~~~~~

**essences
& matières**

graphisme : © Studio Peonies



AVEC LE SOUTIEN DE NOS PARTENAIRES :



Nancy

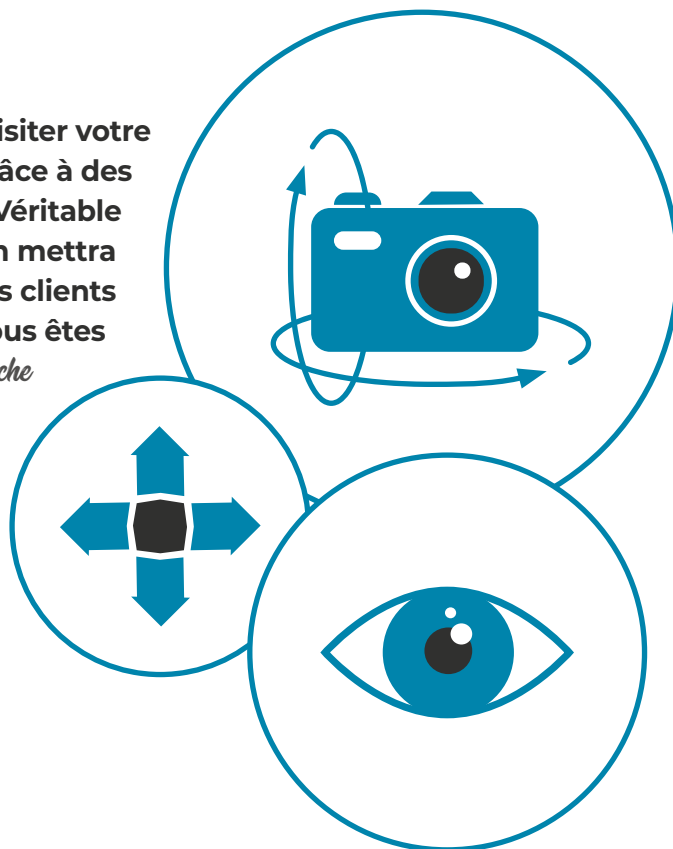
métropole
Grand Nancy



BANQUE
POPULAIRE **+X**

Permettre aux internautes de visiter votre entreprise comme s'ils y étaient, grâce à des photos panoramiques ? C'est possible ! Véritable argument de vente, ce type d'immersion mettra en valeur votre boutique et incitera les clients timides à franchir le pas, surtout si vous êtes peu connu ou « mal » situé. *Samira Hamiche*

CRÉEZ VOTRE PROPRE VISITE VIRTUELLE



1. L'OUTIL ADÉQUAT

En France et dans le monde, Google caracol en tête des moteurs de recherche (9 recherches sur 10).

(Bien) s'y placer est devenu essentiel pour une entreprise. Plus vous rassurez l'internaute, plus votre offre le séduira. L'outil « officiel » de Google, « Street View Trusted », vous permet de proposer une visite virtuelle de votre établissement. Il s'agit du prolongement de « Street View »... Vous savez, cette fonctionnalité très pratique pour se repérer ou encore découvrir une destination de vacances ?

2. LES AVANTAGES

Créer une visite virtuelle permet d'être mieux référencé sur Google. Selon une étude indépendante*, les fiches d'entreprises agrémentées de photos panoramiques sont deux fois plus susceptibles d'éveiller l'intérêt des consommateurs. Plus sensibles à l'image que leurs aînés, les jeunes prospects (18-34 ans) seraient 130 % plus enclins à acheter ou franchir le seuil d'un établissement qu'ils ont visualisé au préalable. Une visite virtuelle est perçue comme un gage d'honnêteté, proche de « l'expérience client » finale.

*Ipsos, août 2014.

3. LA MÉTHODE

Pour figurer sur Google Street View

Trusted, il faut faire appel à un photographe professionnel agréé par Google. La liste officielle est disponible en ligne (www.google.com/streetview/hire).

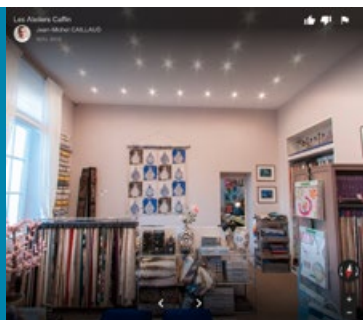
Après devis, il réalisera des clichés panoramiques de votre établissement. Le prix de la prestation dépendra de la surface de votre établissement.

CONSEIL ULTIME

Montrer votre boutique peut aussi – hélas – susciter des convoitises. Veillez donc à vérifier que votre matériel est assuré en cas de vol, dégradations...

4. PROPRIÉTÉ DES PHOTOS

Établissez un contrat listant les conditions, les modalités de garantie et droits de propriété des photos. Pourrez-vous réutiliser les photos ailleurs (réseaux sociaux, book, site...) ? À quelles conditions précises ? Soyez sûrs que tout est clair.



Valérie Caffin, Ateliers Caffin - Tapissierie et décoration d'intérieur (Corbeil-Essonnes, 91) :

« Les clients apprécient la démarche et beaucoup de curieux font la visite virtuelle. Elle rassure les nouveaux clients et donne envie de franchir la porte du showroom en confiance. Quant à la séance, elle s'est déroulée sur une demi-journée et nous avons été publiés sur Google dans la semaine. Nous n'avons payé que les honoraires du photographe, soit 300 euros environ. »

L'ARTISAN
DANS
LE COUP !

QUAND
VOUS REFERMEZ
UN
UNE NOUVELLE VIE
S'OUVRE À LUI.

EN TRIANT VOS JOURNAUX,
MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES,
PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES
PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE
PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE
UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.

[CONSIGNESDETRI.FR](https://consignesdetri.fr)

CITEO

Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio



« Aujourd'hui, nous aimerions que notre savoir-faire soit inscrit au registre des métiers d'art parce qu'il est rare et fragile et qu'on le porte à bout de bras. »

IL TRANSFORME L'EAU EN PIERRE

ÉRIC PAPON – MAÎTRE ARTISAN PÉTRIFICATEUR

Dans les souterrains de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme), il n'y a pas que les fromages du même nom qui s'affinent. Éric Papon y parfait une technique unique au monde, imaginée par l'un de ses aïeux il y a deux siècles. En apprivoisant l'eau et sa matière calcaire, il parfait l'art de la pétrification et imprime de sa patte l'épopée familiale.

Une visite fascinante au cœur des volcans d'Auvergne. *Julie Clesienne*

DESTINÉE FAMILIALE

Des sources qui puisent leurs minéraux dans les volcans, telle est la richesse de l'Auvergne. « Au début du XIX^e siècle, alors que le thermalisme devenait tendance, trouver une source d'eau, c'était comme trouver un puits de pétrole », raconte Éric Papon, septième génération aux commandes. L'érudit et curieux Jean Serre, son aïeul, se lance à leur recherche sur ses terres. Il y expérimente la pétrification, technique alors balbutiante en Italie, qui consiste à « récolter » le calcaire fortement présent dans ces eaux pour leur donner des formes artistiques. L'enfant du pays est loin de se douter qu'il est en train de tracer la destinée familiale pour, au moins, deux siècles...



APPRIVOISER LA MATIÈRE

Maîtriser la pétrification suppose d'apprivoiser l'eau, la contraindre en creusant des canaux, la filtrer pour conformer son taux de fer à la couleur désirée, et enfin la faire dévaler la fontaine pétrifiante : une échelle qui peut mesurer près de 30 mètres de haut sur laquelle sont placés les moules à remplir et les objets à recouvrir. Par un principe physico-chimique, magie : l'eau poursuit sa course (à 37 litres/mn) et le calcaire reste, s'incruste dans les moules, micron par micron. 800 à 1 200 pièces sont ainsi produites tous les ans, certaines nécessitant jusqu'à 14 mois de travail. « Il faut dix ans pour comprendre le calibrage de la matière et obtenir la régularité voulue », affirme Éric Papon.

DE VASTES HORIZONS

« On ne connaît que 20 à 25 % du potentiel d'utilisation de la pétrification. L'exploration, les tâtonnements successifs avec mon collaborateur..., c'est ce qui rend notre activité très excitante », s'enthousiasme Éric Papon.

La technique séduit aussi les designers et artisans d'art qui viennent à Saint-Nectaire expérimenter, créer, élargir leurs horizons. Au point que certaines pièces en partie pétrifiées ont été exposées (musée des Arts décoratifs) et distinguées (« Aven » a fini seconde du Prix Liliane Bettencourt en 2016). Une reconnaissance méritée mais jugée trop marginale par Éric Papon qui œuvre désormais pour que son savoir-faire singulier puisse se perpétuer et soit inscrit au registre des métiers d'art.



© F. BERRUE



© STUDIO BISBEE

« Aven », incrustation sur bronze, création Romain Langlois/Éric Papon.



© F. BERRUE



© J.H. BAYLE

ABNÉGATION ET PRÉSENCE

Saint-Nectaire a compté jusqu'à douze fabriques concurrentes mais seule l'entreprise de la famille Papon a survécu, devenant la dernière au monde détentrice de ce savoir-faire. « Nous manipulons les pièces tous les jours et exploitons trois fontaines. C'est un métier de présence allié à un matériau en évolution permanente. Cela suppose un énorme engagement physique. »

Beaucoup de polyvalence aussi. Les cinq salariés à l'année alternent entre bureau, boutique, accueil des touristes, atelier de moulage et de démolage et... nettoyage (le calcaire stagnant dans les canaux et sur les échelles doit être retiré deux fois par an, parfois au marteau-piqueur !).



© J.H. BAYLE

www.fontaines-petrifiantes.fr +

60 000 VISITEURS PAR AN

Comprenant que leur singularité au cœur d'une région touristique pouvait attiser la curiosité, l'entreprise s'est ouverte au public dès 1922 (des précurseurs) ; cette activité commerciale à part entière sera développée dans les années 50. En 2005, Éric Papon, épaulé de sa femme Christine, lance des travaux de restructuration d'envergure et investit 1 M€. Bâtiment moderne et accessible, label Qualité Tourisme (le premier de la région), scénographie... tout a été pensé pour accueillir le public à un rythme soutenu. « En été, des groupes de 20 à 30 personnes se succèdent toutes les 10 minutes. Nous embauchons cinq personnes pour les visites. » 60 000 personnes passent leur porte tous les ans.

DATES CLÉS

1821

Création de l'entreprise par Jean Serre, aïeul d'Éric Papon

1922

Ouverture des fontaines pétrifiantes au public

1998

Reprise de la gérance par Éric Papon

2008

Fin de la première phase de rénovation, 1 M€ d'investissement

2009

Obtention du label Entreprise du patrimoine vivant, renouvelé en 2014

2017

Lancement de la 2^e phase de rénovation qui a duré 5 semaines



COLLABORER POUR SE TRANSCENDER

Qu'elle réponde à un besoin de savoir-faire, de ressources financières, humaines ou techniques pour soutenir le développement de son entreprise ou à une préférence personnelle, la collaboration entre professionnels a de beaux jours devant elle dans l'artisanat. La preuve par trois.

Marjolaine Biagi



rostainbio.com

LIONEL ROSTAIN – CHARCUTIER GAGNANT-GAGNANT

À la tête de la charcuterie familiale et artisanale bio (Neffes, Hautes-Alpes), Lionel Rostain est un homme occupé. Connus pour son jambon rose tendre sans nitrite ni nitrate, l'artisan vise l'éradication complète de tout additif dans ses produits (une quarantaine, sans compter les déclinaisons) d'ici 2019. En parallèle, il gère l'approvisionnement du réseau de magasins bio avec lequel il travaille. Pour mener à bien ses tâches, Lionel s'est associé à Alexandre Faure-Brach, ancien directeur d'une boutique bio à Gap. « C'est mon bras droit. Je m'occupe du site de production (26 collaborateurs) et lui du magasin de vente aux particuliers, qui fait aussi traiteur et brasserie (6 salariés). Il assure la gestion de la boutique et de la partie traiteur, ainsi que le management du personnel. Grâce à la formation que nous lui avons donnée, Alexandre est tout à fait capable de tenir une boucherie. » Pour Lionel, cette collaboration est une bouffée d'air. « Cela me facilite le quotidien. Le matin, je ne me demande pas si le magasin va être ouvert, s'il faut gérer des salariés malades ou absents. Alexandre assure l'approvisionnement, le stock et fait tourner la boutique. » L'artisan est très pragmatique : « Même si aujourd'hui, je tire profit à 50 % et non à 100 % de ce que génère le magasin, c'est cohérent. Si Alexandre n'était pas là, je n'en aurais même pas la moitié ! »



PASCAL ROBERT – ÉLECTRICIEN ENSEMBLE POUR LES AUTRES

Début 2014, Pascal Robert, électricien, rencontre Marc Galland, spécialiste de la rénovation immobilière, lors d'un stage Handibat. Le feeling passe immédiatement entre les deux hommes. « *Nous avons beaucoup discuté. Marc souhaitait développer l'aménagement de cuisines et de salles de bains pour les personnes handicapées, mais ne trouvait pas d'électricien.* » Pascal saute sur l'occasion. Le gérant de ReelDom (Vert-Saint-Denis, Seine-et-Marne), labellisé Handibat, a à cœur de mettre ses connaissances au service des personnes qui en ont besoin. « *Petit, je rêvais d'inventer une machine permettant aux gens paralysés de marcher* », se souvient-il. La collaboration entre les deux artisans démarre. « *Lors de notre premier chantier, nous avons adapté la cuisine d'une personne en fauteuil roulant. Elle était ravie, nous très émus. Dans ces moments-là, on ne pense plus au business, mais au bien-être du client.* » Les projets s'enchaînent pour Pascal et Marc, qu'il s'agisse de chantiers de rénovation, d'aménagements de logements pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap ou d'adaptation d'équipements dans les établissements spécialisés. « *Notre collaboration fonctionne parce que nous ne nous marchons pas dessus. Que nous sommes à l'écoute l'un de l'autre. Nous y avons tout intérêt pour que notre travail soit recommandé !* », souligne l'électricien.

DOMINIQUE LEGRIS – MAÎTRE VERRIER AVENTURE HUMAINE

Maître verrier à Ennery (Val-d'Oise), Dominique Legris a su revisiter l'art du vitrail. « *Nous créons et fabriquons des vitraux avec des techniques traditionnelles de mise en œuvre et une nouvelle façon de faire : l'association de technologies modernes. Notre objectif est que notre travail soit compatible avec les nouvelles méthodes, telles que le double vitrage, et accessible financièrement à tous. C'est ce que nous faisons avec le "Fany-Glass" depuis vingt ans.* » Cinq années de travail ont été nécessaires pour donner vie à ce produit innovant.

« *Nous avons travaillé avec des professionnels de la sérigraphie, et réussi à mettre en place une technique de sérigraphie en quadrichromie.* » Pour Dominique, il ne s'agissait pas là d'une collaboration guidée par la rentabilité, mais par la passion. « *Nos rapports étaient humains. Le chef d'atelier chimiste avec qui j'échangeais était passionné par mes propositions. Cela a mis du temps, nous avons fait moult expériences, mais c'était une très belle aventure humaine !* », se souvient-il. Cerise sur le gâteau, le produit Fany-Glass n'a pas pris une ride depuis sa naissance. « *Le rythme de commandes est toujours soutenu.* » Le maître verrier travaille régulièrement en équipe avec des menuisiers et des architectes. Un impératif du métier qui le ravit : « *Nos échanges sont très intéressants.* »



fany-glass.fr

CE QUE FAIRE ÉQUIPE IMPLIQUE

L'OUVERTURE D'ESPRIT

Ayez en permanence le réflexe d'attention, d'écoute, de réceptivité.

LA REMISE EN QUESTION

Sachez faire preuve de souplesse et vous adapter pour progresser.

UNE BONNE COMMUNICATION

Échangez régulièrement pour vous assurer de la bonne compréhension de vos attentes.

STÉPHANE BERN

« LES ARTISANS ONT DE L'OR ENTRE LES MAINS »

Engagé de longue date en faveur de la préservation du patrimoine, le journaliste et animateur Stéphane Bern évoque avec nous son initiative de « Loto du patrimoine »*, ainsi que les enjeux entourant les métiers de l'artisanat : transmission et mise en lumière...

Propos recueillis par Samira Hamiche

COMMENT ARTISANAT ET PATRIMOINE SONT-ILS LIÉS ?

Le 31 mai dernier, lorsque se sont réunis à l'Élysée les acteurs du patrimoine, j'ai demandé à Emmanuel Macron que soient représentés les métiers d'art. On ne peut pas parler « patrimoine » sans défendre ces savoir-faire ! Le patrimoine, c'est aussi le conservatoire d'une excellence à la française, de compétences qui disparaîtraient s'il n'y avait pas ces artisans qui les protègent, les perpétuent, les transmettent. Sans les artisans et les métiers d'art, le patrimoine ne rime à rien. Ceux qui aiment les monuments historiques doivent comprendre qu'il est crucial de sauvegarder non seulement les vieilles pierres, mais aussi ceux qui les restaurent. Je serai toujours aux côtés des artisans.

QUEL RÔLE JOUERONT-ILS DANS VOTRE PROJET ?

Les artisans sont aux premières loges. Le projet va les rassurer : c'est un appel d'air qui permettra de relancer des travaux d'envergure, de remplir les carnets de commandes et de créer de l'emploi pour les TPE et PME. Il y aura des appels d'offres mais, évidemment, chaque chantier sera libre, à la condition de respecter la loi et les normes. On pense toujours au tourisme patrimonial et culturel... Mais, en amont, il y a toute cette économie autour du patrimoine ! Et le Loto du patrimoine a de quoi la relancer.

COMMENT VALORISER LES ENTREPRISES ARTISANALES DU PATRIMOINE ?

Je trouve merveilleux de pouvoir commander une œuvre d'art réalisée selon des traditions du passé. Cela anoblit celui qui fait le travail et celui qui le regarde. Pour que ces métiers ne soient plus menacés d'extinction, il faut les sanctuariser. Le label EPV** permet justement aux collectivités locales et aux particuliers d'identifier un travail de qualité, qui ne revient pas forcément plus cher. En plus de mettre en lumière le savoir-faire des artisans, il est un gage de qualité. Son cahier des charges précis, mais non contraignant, apporte aux clients une garantie supplémentaire de la qualité du travail. Je suggère d'aller plus loin, en créant une appellation « Trésor national ». En outre, il faudrait regrouper les savoir-faire région par région, comme le fait le GMH*** avec treize métiers d'art. Ainsi, les propriétaires privés comme les collectivités auront un panel d'entreprises auxquelles ils peuvent faire confiance. L'union fait la force.

NB : Cette interview a été réalisée au début de l'été, avant que Stéphane Bern ne souligne son mécontentement quant à certains dispositifs de la loi Elan, dont l'un prévoit que, dans certains cas, l'avis des Architectes des Bâtiments de France soit purement consultatif.

* Le 31 mai dernier, le ministère de la Culture a dévoilé une liste de 251 chantiers prioritaires, dont 18 projets emblématiques (13 en métropole, 5 en Outre-Mer). La première édition de cette loterie nationale a été lancée le 3 septembre.

** Entreprise du patrimoine vivant.

*** Groupement des entreprises de restauration des monuments historiques.

i Retrouvez ses projets en faveur du patrimoine sur www.fondation-patrimoine.org

SON PARCOURS

1985

Diplômé de l'École supérieure de commerce de Lyon.

1985-2010

Journaliste au sein de rédactions grand public (*Dynastie, Voici, Jours de France, RTL, France Inter, TFI...*).

2016

Création de la Fondation Stéphane Bern pour l'Histoire et le Patrimoine.

2017

Chargé de mission par l'Élysée, il liste près de 2 000 monuments et bâtiments en péril.

2018

Présentation des 251 chantiers prioritaires du Loto du patrimoine.



© FREDERIC CHENU



AGRAIRE

GÉNIE CIVIL

UTILITAIRES

VÉHICULES LÉGERS

POIDS LOURDS

MANUTENTION

TOUJOURS LÀ POUR GARANTIR VOTRE MOBILITÉ

- 400 centres de service partout en France
- 800 ateliers mobiles pour intervenir sur site

EUROMASTER VOUS PRÉSENTE :

MICHELIN **AGILIS** *CROSSCLIMATE*

NOUVEAU



POUR VOUS LES PROS



Sécurité dans toutes
les conditions météorologiques



Motricité renforcée
sur tous types de sol

Contactez votre expert sur contact-pro@euromaster.com

  businesspro.euromaster.fr



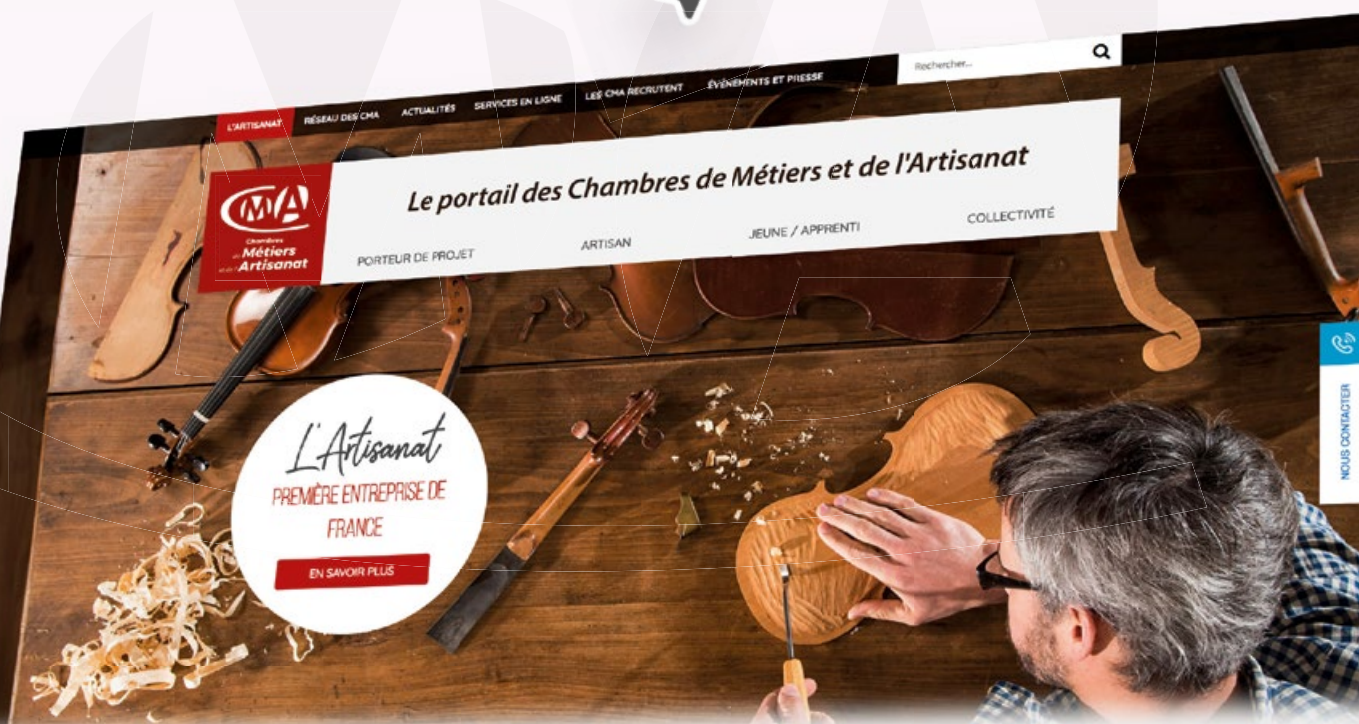
EUROMASTER

**BUSINESS
PRO**

VOUS ÊTES ENTRE DE BONNES MAINS

Pour accéder à **l'ensemble des services d'accompagnement des CMA**, rendez-vous sur

Artisanat.fr ➤



TOUTES LES ACTUALITÉS

CHAMBRE DE MÉTIERS
ET DE L'ARTISANAT
DE LA SEINE-MARITIME
136 BOULEVARD DE L'EUROPE
76043 ROUEN
TÉLÉPHONE : 02 32 18 23 23
FAX : 02 32 18 23 00
PRÉSIDENT : CHRISTOPHE DORE



CHAQUE ANNÉE DANS LES CMA

+1M
PERSONNES REÇUES

140 000